

L'an deux mille seize, le deux décembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

**Étaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., M. INGOUF P. DUBOIS G., SYLVESTRE R., LHOMME Y., MAYNOUA A., GODIN D., LORNE V., et CREPEL O.**

**Excusés : Mme TESTA Marjorie qui a donné pouvoir à Mr CREPEL Olivier,  
Mme LAURET Emilie qui a donné pouvoir à Mr GODIN David  
Mme BUFFARD Nadine absente**

**Secrétaire de séance : Mme SYLVESTRE François  
Secrétaire de mairie présente : Mme SALKOWSKI Catherine**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout de points supplémentaires :

- Délibération don Mme DABIN
- Délibération création poste Adjoint Administratif Principal 2ème classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

**1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 OCTOBRE 2016 :**

La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 21 Octobre dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

**2°) 2016-71 DELIBERATION MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA GENDARMERIE DE SERGINES :**

Nous avons été informés du fait qu'est actuellement à l'étude le projet de redéployer les forces de gendarmerie de la Communauté de Brigades de Pont sur Yonne & Sergines à l'horizon 2020-2021. Les conséquences annoncées seraient la fermeture de la Brigade de Sergines, la création d'une Brigade à Villeneuve la Guyard et le déplacement du personnel vers cette nouvelle unité. Nous sommes particulièrement sensibles aux problématiques de sécurité publique et de lutte contre la délinquance. Rappelons par exemple que le Conseil communautaire Yonne-Nord a adopté le 15 avril 2015, à l'unanimité, une motion demandant la création d'une "Zone de sécurité prioritaire" sur le Nord-Icaunais. Et nous savons que l'activité de la Communauté de Brigades de Pont sur Yonne & Sergines est l'une des plus fortes du Département, sinon la plus forte. Si nous ne nous opposons pas à ce que soit créée une gendarmerie à Villeneuve La Guyard, nous nous inquiétons fortement d'une moindre présence des forces de sécurité sur le secteur Nord-Est du département. Aujourd'hui, les gendarmes de Sergines participent activement à la protection des habitants et à la prévention des actes d'insécurité sur notre territoire. Qu'en serait-il demain, si ce nouveau dispositif était entériné, en matière de temps d'intervention et de projection ? En l'état, nous ne pouvons accepter cette perspective qui s'inscrit dans un démantèlement progressif des Services publics dans notre milieu rural.

**3°) 2016-72 ADHESION 2016 ATD :**

M. le Maire fait part que nous avons reçu la facture de l'adhésion 2016 concernant l'ATD.  
En 2015, selon INSEE : population 824 x 1.20 € = 988.80 €  
Les membres autorisent M. le Maire à établir le mandat correspondant au compte 65548.

**4°) 2016-73 REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE :**

M. le Maire fait part que nous avons reçu un chèque correspondant à un remboursement exceptionnel sur la taxe foncière de la commune d'un montant de 26 €.Celui-ci correspond à un dégrèvement sur les terres communales dû aux conditions météorologiques. Les membres autorisent M. le Maire à établir le titre correspondant.

**5) 2016-74 DESIGNATION TITULAIRES & SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE ADDUCTION EAU POTABLE :**

Monsieur le Maire expose que la loi NOTRe a conduit la préfecture de l'Yonne à engager la fusion de notre syndicat Sens Nord-Est avec celui de la Source des Salles. Cette fusion prendrait effet à compter du 1er janvier 2017. La disposition préalable est la désignation des délégués de notre commune à siéger aux assemblées délibérantes de ce nouveau syndicat issu de cette fusion du Syndicat d'eau Potable Sens-Nord avec celui de la Source des Salles. On nous demande la désignation deux délégués titulaires et un suppléant, après en avoir délibéré sont nommés :

Madame LAUGAUDIN Chantal : déléguée titulaire

Monsieur CREPEL Olivier : délégué titulaire

Monsieur SYLVESTRE François : délégué suppléant

Le Conseil Municipal approuve la désignation de ces délégués.

**6)2016-75 ENVELOPPE IAT 2017 ADJOINTS TECHNIQUES :** Une enveloppe globale de 7 400 € est voté par les agents techniques pour l'année 2017. Elle sera versée trimestriellement en mars, juin, septembre et décembre 2016.

**7)2016- 76 ENVELOPPE IEMP 2017 ADJOINTS TECHNIQUES :** M. le Maire rappelle le but de versement de ces indemnités aux deux adjoints techniques concernés pour leurs déplacements personnels, leurs disponibilités, leurs heures du week-end. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder à l'unanimité une enveloppe de 2 500 € pour la filière technique.

**8) 2016-77 PROJET RIFSEEP :** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire à compter du 1er janvier 2017 qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat et transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) ;
- de manière facultative : d'un Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées actuellement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu. Les critères retenus pour l'IFSE sont identiques à ceux de IEMP et IAT. Le conseil après en avoir délibéré, vote un accord de principe dans l'attente de l'avis du comité technique du centre de gestion.

**9) 2016-78 DM BUDGET COMMUNE :**

**Décision modificative Budget principal**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de compléter les crédits budgétaires pour honorer les factures concernant la caisse des écoles. Le conseil après en avoir délibéré vote la décision modificative en section d'investissement à l'unanimité comme suit :

**Section fonctionnement :**

615231 Voirie - 850.00 euros

657361 Caisse des Ecoles + 850.00 euros

La commune versera une subvention de 850 € à la caisse des écoles afin de pouvoir payer le reste des factures de 2016.

**10) 2016-79 TRAVAUX ENTRETIEN RUE DES ACACIAS ET PLACE MARIE NOEL AVEC ATD 89 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que nous avons saisi l'ATD pour qu'elle nous accompagne dans les travaux d'entretien voirie :

- rue des Acacias
- Place Marie Noël

L'ATD vient de nous transmettre un dossier complet pour effectuer toutes les démarches. Les membres autorisent M. le Maire va faire les courriers consulter 5 Entreprises locales.

**11) 2016-80 RESTES A REALISER 2017 :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- adopte l'état des restes à réaliser suivants :

**Article Désignation R.A.R.**

21538 Autres réseaux : 3 000,00 €

21578 Autre matériel et outillage de voirie : 800,00 €

2051 Concessions et droits 533.00 €

**TOTAL 4 333.00 €**

- autorise M. le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

- dit que ces écritures seront reprises dans le budget 2017

**12) 2016-81 DM BUDGET COMMUNE :**

**Décision modificative Budget principal**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de compléter les crédits budgétaires pour honorer les factures investissement sur l'année 2017. Le conseil après en avoir délibéré vote la décision modificative en section d'investissement à l'unanimité comme suit :

**Section investissement :**

21578 Autre matériel et outillage de voirie : - 800.00 euros

2051 Concessions de droits similaires : + 800.00 euros

**13) 2016-82 DON :**

Le Conseil Municipal acquiesce un don de :

- Mme DABIN 15€

Il autorise M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants.

**14) 2016-83 CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE :**

A compter du 1er janvier 2017, tous les statuts particuliers sont actualisés. M. le Maire informe que pour la commune, un seul grade est concerné : - Mme SALKOWSKI Catherine adjoint administratif de 1ère classe passera au 1er janvier 2017 adjoint administratif principal de 2ème classe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce nouvel intitulé de grade et autorise M. le Maire à établir l'arrêté correspondant.

**15) DIVERS :**

**SNAVEB :** Suite au curage des réseaux, la société s'est aperçu de deux affaissements rue des Marronniers et Général Leclerc, un devis de 1 935.66 € TTC a été reçu pour effectuer un contrôle avec une caméra. Les adjoints techniques ont fait des démarches pour louer cette caméra, chez LOXAM 240 €. M. le Maire propose de faire nous même la prestation. Il informe le Conseil, qu'en 2020 la commune perd la compétence de l'assainissement.

**SAUR :** un courrier a été reçu pour demander si la commune revaloriserait la redevance eau potable/assainissement, aucun changement n'est prévu pour 2017.

**4 TAXES** : M. le Maire informe que nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 2013, une augmentation sera à étudier pour l'année prochaine d'environ de 2,5 %.

**COSOLUCE** : M. le Maire informe que nous avons eu une formation avec notre fournisseur de logiciel mairie, il nous propose un service de sauvegarde de tous nos documents sur le logiciel mairie pour 223.24 € HT par an + 75 € de logiciel pour 5GO. Les membres plus de renseignements concernant la capacité de sauvegarde.

**ECOLES** : M. le Maire informe que nous avons eu la visite d'un gendarme d'Auxerre qui est en charge des travaux concernant les démarches que la commune doit effectuer en cas d'attentat. Concernant la maternelle, des travaux de peinture sur des vitres doivent être effectués ainsi qu'à la primaire. Des alarmes avec un son différent de l'alarme incendie devront être installées dans chaque bâtiment avec des boutons poussoirs. En primaire, des travaux plus importants devront être réalisés. Les aménagements seront effectués par les adjoints techniques.

**INFIRMIERE** : Mme RICHTER est venue en mairie nous informer de son départ et nous présenter sa remplaçante.

**ZA EVRY** : M. le Maire annonce que l'entreprise SECHES ENVIRONNEMENT qui était en prospection sur la ZA d'Evry ne viendra pas s'installer.

**VOEUX** : Ils auront lieu le samedi 14 janvier à 16 h.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures.**